

«Transfert des biens sectionaux aux communes - Pour Pierre Jarlier

Transfert des biens sectionaux aux communes - Pour Pierre Jarlier « Il e

Pierre Jarlier, sénateur du Cantal, se félicite que la question des biens de section* soit enfin soumise à débat au Sénat : « *Les bi*

Pour Pierre Jarlier, le problème est que ces biens à usage collectif sont parfois considérés par certains ayants droit comme des p

Le sénateur du Cantal salue donc l'initiative du groupe RDSE qui a déposé la proposition de loi, « *d'autant qu'elle rejoint et s'app*

Pierre Jarlier se réjouit que ce texte s'appuie sur la plupart des propositions du groupe Union centriste et républicaine, notamen

Enfin, le sénateur souligne que cette proposition de loi a été largement enrichie par la commission qui a repris la plupart de la d
communales sur le budget de la section), de l'évolution du régime d'attribution des terres à vocation agricole et pastorale.

Quelques jours après les Etats généraux des collectivités territoriales, où l'on a bien vu que les élus locaux réclamaient plus de s

** Spécificité des massifs montagneux français, les biens de section constituent une originalité dans la propriété de la terre issue*

*Dotée de la personnalité morale, la section de commune, constituée de un ou plusieurs hameaux parfois répartis sur plusieurs c
lorsque des habitants d'une partie déterminée de la commune possèdent des biens ou des droits à titre permanent et exclusif pr*

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)